



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compagnies

Question écrite n° 28557

## Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'information dispensée par les compagnies d'assurances. En effet, il est réellement indispensable que la profession des assureurs fasse d'énormes progrès dans l'information des produits qu'elles proposent à leurs clients. Il est assez aisé de constater que les épargnants paient des frais sur les primes d'assurance vie, sur l'épargne gérée, sur la gestion des rentes viagères, non prévus ou non mentionnés initialement. Souvent le client ne connaît pas avec précision les actifs sous-jacents. De même, il peut arriver que les taux minimums soient modifiés par l'assureur en cours de contrat et que de ce fait les taux annoncés à grand renfort de publicité ne soient pas respectés. Il semblerait opportun de pouvoir transposer le modèle d'information qui existe pour le secteur bancaire à la profession des assureurs. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour remédier à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Arlette Grosskost](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28557

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2003, page 8741